

LE HAMEAU DE MARGUERITE

55 route de la torchaise

VOUNEUIL SOUS BIARD



Vente en l'Etat Futur d'Achèvement

NOTICE DESCRIPTIVE

Prévue par l'article R.261-13 du CCH
(Arr. 10 mai 1968, annexe : JO 29 juin 1968)

Fait à

Le

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.....	6
1.1	INFRASTRUCTURE.....	6
1.1.1	Fouilles.....	6
1.1.2	Fondations.....	6
1.2	MURS ET OSSATURE.....	6
1.2.1	Murs du sous-sol.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.2	Murs de façades (aux divers niveaux).....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.3	Murs pignons.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.4	Murs mitoyens.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.5	Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs).....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.6	Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends).....	Erreur ! Signet non défini.
1.2.7	Murs ou cloisons séparatifs.....	Erreur ! Signet non défini.
1.3	PLANCHERS.....	6
1.3.1	Planchers sur étage courant.....	7
1.3.2	Planchers sous terrasse.....	7
1.3.3	Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés.....	7
1.3.4	Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts.....	7
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	8
1.4.1	Entre pièces principales.....	8
1.4.2	Entre pièces principales et pièces de service.....	8
1.5	ESCALIERS.....	8
1.5.1	Escaliers.....	8
1.5.2	Escaliers de secours.....	8
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	8
1.6.1	Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.....	8
1.6.2	Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.....	8
1.6.3	Conduits d'air frais.....	8
1.6.4	Conduits de fumée de chaufferie.....	8
1.6.5	Ventilation haute de chaufferie.....	8
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.7.1	Chutes d'eaux pluviales.....	8
1.7.2	Chutes d'eaux usées.....	8
1.7.3	Canalisations en sous-sol.....	8
1.7.4	Branchements aux égouts.....	9
1.8	TOITURES.....	9
1.8.1	Charpente, couverture et accessoires.....	9
1.8.2	Étanchéité et accessoires.....	9
1.8.3	Souches de cheminées, ventilations et conduits divers.....	9
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	10
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	10
2.1.1	Sols et plinthes des pièces principales.....	10
2.1.2	Sols et plinthes des pièces de service.....	10
2.1.3	Sols et plinthes des entrées et dégagements.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.4	Sols des balcons, loggias et séchoirs.....	10
2.2	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).....	10
2.2.1	Revêtements muraux des pièces de service.....	10
2.2.2	Revêtements muraux dans autres pièces.....	Erreur ! Signet non défini.
2.3	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).....	10
2.3.1	Plafonds des pièces intérieures.....	10
2.3.2	Plafonds des séchoirs à l'air libre.....	10
2.3.3	Plafonds des loggias.....	10
2.3.4	Sous face des balcons.....	10
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES.....	11
2.4.1	Menuiseries extérieures des pièces principales.....	11

2.4.2	Menuiseries extérieures des pièces de service	11
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE	11
2.5.1	Pièces principales	11
2.5.2	Pièces de service	11
2.6	MENUISERIES INTERIEURES	11
2.6.1	Huisserie et bâtis	11
2.6.2	Portes intérieures	11
2.6.3	Impostes en menuiseries	11
2.6.4	Portes palières	12
2.6.5	Portes de placards	12
2.6.6	Portes de locaux de rangement	12
2.6.7	Moulures et habillages	12
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	12
2.7.1	Garde-corps et barre d'appuis	12
2.7.2	Grilles de protection des baies	12
2.7.3	Ouvrages divers	12
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURE	12
2.8.1	Peintures extérieures et vernis	12
2.8.2	Peintures intérieures	14
2.8.3	Papiers peints	14
2.8.4	Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)	14
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	14
2.9.1	Equipements ménagers	14
2.9.2	Equipements sanitaires et plomberie	14
2.9.3	Equipements électriques	15
2.9.4	Chauffage, cheminées, ventilations	16
2.9.5	Equipement intérieur des placards et pièces de rangement	17
2.9.6	Equipement de télécommunication	17
2.9.7	Autres équipements	17
3	ANNEXES PRIVATIVES	18
3.1	CAVES, CELLIERS, GRENIERS	18
3.1.1	Murs et cloisons	18
3.1.2	Plafonds	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.1.3	Sols	18
3.1.4	Portes d'accès	18
3.1.5	Ventilation naturelle	18
3.1.6	Equipement électrique	18
3.2	BOX ET PARKINGS COUVERTS	18
3.2.1	Murs ou cloisons	18
3.2.2	Plafonds	18
3.2.3	Sols	18
3.2.4	Porte d'accès	18
3.2.5	Ventilation naturelle	18
3.2.6	Equipement électrique	18
3.3	PARKINGS EXTERIEURS	18
3.3.1	Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)	18
3.3.2	Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel)	18
3.3.3	Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel)	18
3.3.4	Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel)	19
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	20
4.1	HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	20
4.1.1	Sols	20
4.1.2	Parois	20
4.1.3	Plafonds	20
4.1.4	Eléments de décoration	20
4.1.5	Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble	20
4.1.6	Boîte aux lettres et à paquets	20
4.1.7	Tableau d'affichage	20

4.1.8	Chauffage	20
4.1.9	Equipement électrique.....	20
4.2	CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE.....	21
4.2.1	Sols.....	21
4.2.2	Murs	21
4.2.3	Plafonds	21
4.2.4	Eléments de décoration.....	21
4.2.5	Chauffage.....	21
4.2.6	Portes.....	21
4.2.7	Equipement électrique.....	21
4.3	CIRCULATIONS DU SOUS-SOL.....	21
4.3.1	Sols.....	21
4.3.2	Murs	21
4.3.3	Plafonds	21
4.3.4	Portes d'accès.....	21
4.3.5	Rampes d'accès pour véhicules.....	21
4.3.6	Equipement électrique.....	22
4.4	CAGES D'ESCALIERS.....	22
4.4.1	Sols des paliers.....	22
4.4.2	Murs	22
4.4.3	Plafonds	22
4.4.4	Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la pailasse	22
4.4.5	Chauffage, ventilation.....	22
4.4.6	Eclairage.....	22
4.5	LOCAUX COMMUNS	22
4.5.1	Garages à bicyclettes, voitures d'enfants.....	22
4.5.2	Buanderie collective.....	22
4.5.3	Séchoir collectif.....	22
4.5.4	Locaux de rangement et d'entretien	22
4.5.5	Locaux sanitaires	23
4.6	LOCAUX SOCIAUX.....	23
4.6.1	Salle de bricolage.....	23
4.6.2	Salle de jeux et de réunions.....	23
4.7	LOCAUX TECHNIQUES.....	23
4.7.1	Local de réception des ordures ménagères.....	23
4.7.2	Chaufferie.....	23
4.7.3	Sous-station de chauffage.....	23
4.7.4	Local des surpresseurs.....	23
4.7.5	Local transformateur E.D.F.....	23
4.7.6	Local machinerie ascenseur.....	23
4.7.7	Local ventilation mécanique	23
4.8	CONCIERGERIE.....	23
4.8.1	Composition du local	23
4.8.2	Equipement divers.....	24
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE.....	25
5.1	ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES	25
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	25
5.2.1	Equipement thermique de chauffage	25
5.2.2	Service d'eau chaude	25
5.3	TELECOMMUNICATIONS	25
5.3.1	Téléphone.....	25
5.3.2	Antennes TV et radio.....	25
5.4	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	25
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	26
5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	26
5.6.1	Comptages généraux.....	26
5.6.2	Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau	26
5.6.3	Colonnes montantes	26
5.6.4	Branchements et comptages particuliers.....	26

5.7	ALIMENTATION EN GAZ.....	26
5.7.1	Colonnes montantes	26
5.7.2	Branchement et comptages particuliers	26
5.7.3	Comptages des services généraux.....	26
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	26
5.8.1	Comptages des services généraux.....	26
5.8.2	Colonnes montantes	26
5.8.3	Branchement et comptages particuliers	26
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	27
6.1	VOIRIE ET PARKINGS	27
6.1.1	Voirie d'accès.....	27
6.1.2	Trottoirs	27
6.1.3	Parkings visiteurs.....	27
6.2	CIRCULATION DES PIETONS.....	27
6.2.1	Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours	27
6.3	ESPACES VERTS.....	27
6.3.1	Aires de repos.....	27
6.3.2	Plantations d'arbres, arbustes, fleurs	27
6.3.3	Engazonnement	27
6.3.4	Arrosage.....	27
6.3.5	Bassins décoratifs.....	27
6.3.6	Chemins de promenade	27
6.4	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	27
6.4.1	Sol.....	27
6.4.2	Equipements	27
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	27
6.5.1	Signalisation de l'entrée de l'immeuble.....	27
6.5.2	Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres	27
6.6	CLOTURE.....	28
6.6.1	Sur rue.....	28
6.6.2	Avec les propriétés voisines	28
6.7	RESEAUX DIVERS	28
6.7.1	Eau	28
6.7.2	Gaz.....	28
6.7.3	Electricité (poste de transformation extérieur)	28
6.7.4	Postes d'incendie, extincteurs	28
6.7.5	Egouts.....	28
6.7.6	Epuration des eaux.....	28
6.7.7	Télécommunications.....	28
6.7.8	Drainage du terrain	28
6.7.9	Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux	28
7	DIVERS.....	29

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Implantation et piquetage de la construction conforme au permis de construire.

Décapage de la terre végétale sur 20 cm environ sur l'emprise de la construction projetée.

Terrassements en rigole sur l'emprise pour semelles de fondations de largeur et de profondeur en fonction de l'étude de sol et de structure.

Remblais d'excédents de fouilles entre les parois de terre et les maçonneries de fondation.

Régalage des excédents de terre ou évacuation suivant le profil du nivellement général.

1.1.2 Fondations

Selon le rapport de sol propre à chaque opération, les fondations pourront être de type :

- Fondations superficielles :

Semelles filantes ou isolées descendues au bon sol sur 5 cm de béton de propreté minimum.

- Fondations semi profondes :

Longrines en béton armé reposant sur des semelles isolées en tête de puits en gros béton descendus au bon sol.

- Fondations profondes :

Longrines en béton armé reposant sur des dés en béton armé sur des pieux ou micro pieux.

Des fers sont laissés en attente pour les raidisseurs verticaux et poteaux déterminés par l'étude structure.

Les caractéristiques de dimensionnement et de composition sont déterminées suivant les plans de la construction, l'étude du bureau d'études techniques béton armé et les besoins spécifiques conformément à la réglementation en vigueur.

Les terres extraites sont réemployées sur le site ou évacuées. Les fouilles sont exécutées en pleine masse avec exécution de terrassements complémentaires pour fondations et fosses techniques diverses.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet.

1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet.

1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

Les façades sur rues et sur jardins seront réalisées en parpaings ou briques de 20 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings ou briques permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages hauts et bas.

Les façades recevront en finition un enduit monocouche projeté finition « gratté » et parement pierre. Le coloris de l'enduit est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée de 10 mm.

1.2.3 Murs pignons

Les murs de pignons extérieurs sont réalisés en parpaings ou briques de 20 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings ou briques permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages hauts et bas.

Les pignons recevront en finition un enduit monocouche projeté finition « gratté » et du parement pierre. Le coloris de l'enduit est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée de 10 mm.

1.2.4 Murs mitoyens

Sans objet.

1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)

Sans objet.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Les murs de refends situés entre circulation commune sont réalisés en parpaings ou briques pleins de 20 cm d'épaisseur, enduit sur une face et doublage par plaque de plâtre et revêtus d'un complexe phonique (d'épaisseur et de performance conforme à la réglementation).

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs

Murs entre locaux privatifs contigus :

Les murs ou cloisons sont réalisés en ossature séparative à ossature double SAD 180 selon prescriptions du Maître d'œuvre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

Selon calcul du Bureau d'Etudes Structures, les planchers seront réalisés en prédalles avec dalles de compression ou dalle pleine de 21 cm d'épaisseur pour le plancher du rez-de-chaussée et 21 cm pour le plancher haut du niveau 1, sauf dans le cas d'un garage à rez-de-chaussée où l'épaisseur passe à 23 cm.

La section utile des poutres sera déterminée suivant calcul du Bureau d'Etude Technique.

1.3.2 Planchers sous terrasse (non accessible)

Ils sont réalisés en prédalles ou dalle pleine (épaisseurs suivant calcul du bureau d'étude structure), revêtement d'étanchéité et chape de compression.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés

Planchers ossature bois recouverts d'une étanchéité.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Sans objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Toutes les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre de 10mm et à une structure alvéolaire de 30mm.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Toutes les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre de 10mm et à une structure alvéolaire de 30mm

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Les escaliers des bâtiments des parties communes seront réalisés en béton armé, le palier est coffré de façon traditionnelle, les volées sont soit coulées en place soit préfabriquées en usines.

1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Sans objet

1.6.3 Conduits d'air frais

Les arrivées d'air frais des locaux ventilés sont réalisées en gaines en polychlorure de vinyle (PVC) de dimensions conformes aux débits imposés par la réglementation.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Gouttières et descentes des eaux pluviales en façades par tuyaux en aluminium de type DAL'ALU comprenant éléments droits, coudes divers raccordées au réseau d'eaux pluviales de l'opération, selon permis de construire.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Vidange des appareils sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 40 mm et connections au réseau unique des eaux vannes/eaux usées.

Evacuation des eaux usées des sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 100 mm jusqu'à l'attente au droit du bâtiment.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Sans objet.

1.7.4 Branchements aux égouts

L'ensemble des eaux usées est raccordé à l'égout via un dispositif conforme au règlement sanitaire local selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il en va de même pour les eaux pluviales lorsqu'elles sont raccordées.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente : en fermettes industrielles, traitées fongicide et insecticide, suivant plan de charpente.

Saillies de toit : Caisson en pied de toiture habillé en PVC de couleur conforme au permis de construire.

Couverture : Tuiles terre cuite ou béton.

Toiture terrasse : étanchéité auto protégée de type Paradienne ou équivalent.

Couverture locaux annexes en bac acier ou PLX. Modèle et couleur conforme au permis de construire.

Accessoires : Rives, tuiles faîtières.

Fenêtre de toit : pour le désenfumage des circulations avec commande pneumatique

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Etanchéité des balcons :

Les balcons seront laissés brut de béton

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

La ventilation des locaux et autres conduits sont raccordés en toiture sur des sorties de toit adaptées.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lès U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'ouvrage. Plinthes blanches.

En ce qui concerne les placards des pièces principales, la nature du sol est identique à celle de la pièce desservie.

2.1.2 Sols et plinthes des salles d'eau des rez-de-chaussée

Revêtement en carrelage 45x45. Teinte choisie par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon le choix retenu par le Maître d'ouvrage. Plinthes assorties.

2.1.3 Sols des balcons, loggias et séchoirs

Les balcons seront livrés en béton surfacé.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 Revêtements muraux salle d'eau

Carreaux de faïence murale format 20X40 cm ou 125X40 cm, coloris selon choix retenu par le Maître d'ouvrage :

- Au pourtour de la douche/baignoire sur une hauteur de 200cm à partir du niveau du sol

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Les plafonds situés sous les planchers des parties habitables sont réalisés :

- soit en plaques de plâtre de 13 mm fixées sur un contre-lattage métallique.
- soit en plâtre projeté.

A l'étage, les plafonds et les rampants situés sous charpente sont exécutés en plaques de plâtre (2 plaques de 13 mm ou 1 plaque 18 mm traitée) posées sur ossature métallique. Les plafonds et les rampants sont doublés par une couche de laine pour assurer l'isolation. L'épaisseur est conforme à l'étude thermique.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4 Sous face des balcons

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) de couleur blanche selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Prises d'air frais - débit suivant réglementation en matière de ventilation des appartements d'habitation – placées dans les menuiseries.
Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) de couleur blanche selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Les vitrages des fenêtres de salle d'eau et de salle de bain seront dépolis.
Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire) :
Les volets roulants sont en PVC avec coffre et manœuvré par manivelle, selon prescriptions du Maître d'Œuvre. Les volets roulants des ouvertures dont la largeur est supérieure à 1,80 m seront motorisés.

2.5.2 Pièces de service (y compris cuisine et salle d'eau du RDC)

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire) :
Les volets roulants sont en PVC avec coffre et manœuvré par manivelle, selon prescriptions du Maître d'Œuvre.

2.5.3 Salle d'eau des étages

Sans objet

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisserie et bâtis

Huisseries en bois ou en métal selon prescription du Maître d'œuvre..

2.6.2 Portes intérieures

Portes isoplanes à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, dimensions 205 x 83 cm, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Quincaillerie :

- Portes intérieures : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.
- Portes de chambre : pêne dormant demi-tour et clé.
- Portes de salle d'eau et sanitaires : bec de cane à condamnation.
- Porte de communication : bec de cane.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

La porte palière est constituée d'un dormant en acier 15/10è ou en bois peint ou galvanisé double face, d'un ouvrant à recouvrement de 52 mm d'épaisseur constituée de deux coquilles en acier galvanisé double face 70/100è apprêté époxy ou en bois, avec un cadre intérieur inerte en matériau reconstitué, à une âme composite résistante au feu, d'affaiblissement acoustique et thermique élevé, équipé d'une serrure de sûreté à mortaiser trois points à pènes sortants, d'un ferrage assuré par 4 paumelles et d'un habillage de base par moulures extérieures en aluminium extrudé peint.

Quincaillerie :

- Porte : bec de cane avec serrure à cylindre.

2.6.5 Portes de placards

Les portes de placards sont de type panneaux coulissants toute hauteur, rail haut et bas, mélaminés blancs, pour les façades à deux vantaux de dimensions supérieures à 1 mètre.

Pour les largeurs de placards inférieures à 1 mètre ou situées perpendiculairement aux rampants, les portes de placards sont de type isoplane à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, à un vantail ouvrant à la française, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus. Dimensions suivant emplacement : 205 x 73 cm, 205 x 63 cm, 205 x 53 cm

Quincaillerie :

- Portes de placards : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillages

Sans objet

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barre d'appuis

Dans tous les cas où l'allège des baies est inférieure à 0.90 m, l'ouverture est munie d'une barre d'appui métallique selon plan permis de construire.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet

2.7.3 Ouvrages divers

Sans objet.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURE

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Les fenêtres et portes fenêtres en PVC sont livrées aspect fini.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Les portes d'entrée sont peintes de 2 couches de peinture glycérophtalique ou livrées aspect fini (coloris selon permis de construire).

Les volets sont en Polychlorure de vinyle (PVC) livrés aspect fini.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Les garde-corps sont peints de deux couches de peinture glycérophtalique mat. ou livrés aspect fini (coloris selon permis de construire).

2.8.1.4 Sur enduit, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond

Toutes les pièces apparentes de charpente sont peintes de deux couches de peinture acrylique (coloris selon permis de construire).

2.8.1.5 Sur béton

Appuis de fenêtres recouverts d'une bavette en aluminium laqué, coloris conforme au permis de construire.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiserie

Peinture blanche en deux couches avec finition satinée sur l'ensemble des menuiseries, à l'exception de l'escalier. Lasure deux couches sur l'ensemble de l'escalier.

2.8.2.2 Sur murs

Sur les murs, peinture acrylique blanche en deux couches avec finition satinée ou velours finition B.

2.8.2.3 Sur plafonds

Peinture blanche en deux couches avec finition mate ou velours.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sans objet

2.8.3 Papiers peints

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet

2.8.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1 Sur murs

Sans objet

2.8.4.2 Sur plafonds

Sans objet

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Les éviers en inox, selon plan, avec égouttoir et robinetterie mitigeurs conforme à la norme française (NF).

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Meubles sous-évier en mélaminé blanc avec deux portes ou emplacement lave-vaisselle suivant plan.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle. (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production de l'eau chaude sanitaire est assurée par une chaudière à condensation à ballon intégré.

La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.4 Evacuations

Les collecteurs de vidange des eaux usées aux vannes sont exécutés en tubes PVC. Ce réseau est isolé acoustiquement ou encastré dans la dalle.

2.9.2.5 Distribution de gaz

La desserte en gaz est assurée pour la cuisine. L'acquéreur devra se conformer strictement à la réglementation en vigueur pour ce qui est du raccordement des appareils. Il devra notamment laisser le robinet d'arrêt gaz accessible y compris lors de la pose d'éléments meublants.

2.9.2.6 Branchements en attente

Une alimentation et une évacuation pour lave-linge et/ou lave-vaisselle sont prévues dans la cuisine et la salle de bains selon les plans

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires sont conformes à la norme française (NF)

Douche :

- Salle d'eau des logements situés au rez-de-chaussée :
les douches seront traitées en douche à l'italienne carrelée y compris douchette, flexible, mitigeur et barre de fixation, selon réglementation PMR.

- Salle d'eau des logements situés au niveau 1 et au niveau 2 : Receveur de douche à poser – grès émaillé 80 x 80 cm suivant plans

Baignoire: Baignoire en acier émaillé de dimensions conformes aux plans intérieurs des logements suivant plans

Meuble vasque : type nova ou équivalent, comprenant un miroir et une applique led,

Lavabo : sans objet

Cuvette toilette : cuvette en grès émaillé blanc avec réservoir en grès émaillé blanc ou en Polychlorure de vinyle (PVC) blanc à 2 vitesses.

2.9.2.8 Robinetterie

L'ensemble des robinetteries est de type mitigeurs conforme à la norme française (NF). Les réservoirs des toilettes sont équipés d'un robinet d'arrêt.

2.9.2.9 Accessoires divers

Une pomme de douche type téléphone avec flexible est prévue et la baignoire.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Disjoncteur différentiel fourni et posé par le concessionnaire.

Dispositif de protection différentiel 30 mA pour salles de bains et prises de courants.

Coupeur de protection divisionnaire.

Borne de terre.

Panneau de commande et de répartition : panneaux groupés préfabriqués, en saillie, placés en gaine technique. Circuits foyers lumineux avec douilles DCL (dispositif de connections luminaire) 1.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuits prises de courant Confort, lave-vaisselle, machine à laver 2.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre. Circuit plaque de cuisson 4 mm² protégé par dispositif 20 A + terre.

Circuit four 6 mm² protégé par dispositif 32 A + terre.

Canalisations encastrées dans les logements, sous fourreau dans les celliers et locaux vélos. Fourreau compris câblage sous toiture pour télévision.

Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée

2.9.3.2 Puissance à desservir

Puissance à desservir : selon demande de l'utilisateur auprès du concessionnaire.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Selon norme française NFC 15-100 (version en vigueur).

Nombre et implantation des équipements selon plan.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Les portes d'entrée sont équipées d'un carillon électrique et bouton poussoir au droit de la porte palière.

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

La production de chaleur est assurée par :

une chaudière à condensation individuelle, de rendement conforme à l'étude thermique, fonctionnant au gaz naturel et installée dans chaque logement.

Le transport des calories est assuré par une installation bi tubes en polyéthylène réticulé ou cuivre encastré en dalle

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -5°C

La température de chaque appartement est réglée à l'aide d'un thermostat d'ambiance électronique et programmable et de robinets thermostatiques dans les pièces ou la réglementation en vigueur l'impose.

Les températures sont conformes aux chapitres 5 et 6 des règles Th-D

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Les radiateurs sont en panneau acier. Ils sont prévus dans toutes les pièces principales, ainsi que les cuisines.

Dans les salles d'eau sont prévus un sèche serviette .

2.9.4.4 Conduits de fumée

Evacuation des gaz brûlés de chaudière par ventouse située en façade.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Le principe général de la ventilation pour les appartements est celui d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable individuelle (performance conforme à l'étude thermique) avec bouches d'aspirations en pièces humides et entrée d'air par les menuiseries en partie haute dans les pièces sèches.

L'ensemble de l'installation a un fonctionnement permanent obligatoire.

L'extraction de l'air vicié est assurée dans les pièces humides par des bouches d'aspiration placées en partie haute. Les débits extraits dans chacune des pièces sont conformes à la réglementation en vigueur.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les arrivées d'air frais sont assurées par des grilles de ventilation fixées sur les vantaux des fenêtres des pièces sèches. La taille et le nombre de ces grilles sont conformes à la réglementation.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Sans objet

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet

2.9.6 Equipement de télécommunication

2.9.6.1 Radio TV

Deux prises RJ45 (une dans le séjour et une dans la chambre parentale) sont prévues et raccordées à une antenne commune située dans les combles, assurant la réception des chaînes TNT. Les prises d'antenne seront distribuées par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages maçonnés ou dans les cloisons sèches.

2.9.6.2 Téléphone

Une prise RJ45 est installée dans chaque pièce principale. L'ensemble de l'installation est laissé en attente de raccordement par le concessionnaire dans le coffret DTI de chaque logement.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

L'ouverture de la porte d'entrée principale de l'immeuble (sauf U400) est commandée à partir des appartements situés à tous les niveaux, par interphone à déclencheur par système VIGIK de type URMET ou équivalent, centrale contrôle d'accès, lecture écrite. Deux badges par logement.

2.9.7 Autres équipements

Sans objet

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs et cloisons

Les murs des annexes sont réalisés en parpaings ravalés avec toiture en acier galvanisé conformément au calepin des couleurs du permis de construire.

3.1.2 Sols

Les sols sont en béton brut.

3.1.3 Portes d'accès

Porte métallique recouverte de deux couches de peinture acrylique satinée ou en bois de couleur conforme au permis de construire

3.1.4 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.5 Equipement électrique

Sans objet

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1 Murs ou cloisons

Sans objet

3.2.2 Plafonds

Sans objet

3.2.3 Sols

Sans objet

3.2.4 Porte d'accès

Sans objet

3.2.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.2.6 Equipement électrique

Sans objet

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)

Voie d'accès aux parkings et places de parkings réalisés en enrobé ou béton balayé ou revêtement perméable selon permis de construire

3.3.2 Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel)

Traçage selon plan permis de construire.

3.3.3 Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel)

Traçage au sol du numéro de la place de stationnement.

3.3.4 Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel)
Sans objet

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Revêtements de sols traités en carrelage en carrelage grès cérame 40 x 40 cm – posé sur un résilient phonique. Teinte choisie selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance. Plinthes assorties
Pose d'un tapis de sol encastré.

4.1.2 Parois

Les murs sont recouverts de deux couches de peinture acrylique satinée ou velours, finition B suivant la localisation. Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

4.1.3 Plafonds

Les faux plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture mate.

4.1.4 Eléments de décoration

Sans objet.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Les portes extérieures des halls d'entrées seront réalisées en ossature acier ou aluminium, finition laquée, ouvrant à l'anglaise, avec remplissage double vitrage trempé avec bande de visualisation collées. Ces portes seront équipées d'une condamnation électrique serrure à bec de canne avec double ventouse électromagnétique, et déverrouillage extérieur à l'aide de la clé des portes palières depuis la platine d'interphone.

4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets

Boîtes aux lettres métalliques en groupe collectif selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance. Elles sont agréées par le concessionnaire

4.1.7 Tableau d'affichage

Sans objet.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique

Spots encastrés en faux plafonds pour le sas d'entrée et appliques.

Eclairage indirect par luminaire en appliques murales pour les circulations horizontales au rez-de-chaussée.

Une prise de courant 16 A + T à positionner dans la gaine technique palière (services généraux) avec comptage des consommations sur le compteur général des parties communes.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

4.2.1 Sols

Au rez-de-chaussée : Revêtements de sols traités en carrelage grès cérame 40 x 40 cm – posé sur un résilient phonique. Plinthes assorties Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

Dans les étages : Revêtements de sols traités en revêtement PVC U3P3. Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance. Les plinthes sont blanches.

4.2.2 Murs

Les murs sont recouverts de deux couches de peinture acrylique satinée ou velours, finition B suivant la localisation. Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

4.2.3 Plafonds

Les faux plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture mate ou velours.

4.2.4 Eléments de décoration

Miroir, tapis, vitrophanie selon prescription.

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes

Selon prescription.

4.2.7 Equipement électrique

Spots encastrés en faux plafonds pour le sas d'entrée et appliques.

Eclairage indirect par luminaire en appliques murales pour les circulations horizontales au rez-de-chaussée.

Une prise de courant 16 A + T à positionner dans la gaine technique palière (services généraux) avec comptage des consommations sur le compteur général des parties communes

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 Sols

Sans objet.

4.3.2 Murs

Sans objet.

4.3.3 Plafonds

Sans objet.

4.3.4 Portes d'accès

Sans objet.

4.3.5 Rampes d'accès pour véhicules

Sans objet.

4.3.6 Equipement électrique

Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers

Les sols sont traités en carrelage, posé sur un résilient phonique. Les plinthes sont également en carrelage.

4.4.2 Murs

Les murs sont recouverts de deux couches de peinture acrylique satiné ou velours, finition B, suivant la localisation. Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

4.4.3 Plafonds

Les faux plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture mate ou velours.

4.4.4 Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse

Revêtements de sols traités en carrelage grès cérame 40 x 40 cm – posé sur un résilient phonique. Plinthes assorties Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

Les garde-corps et barreaudages sont en acier ou en aluminium, laqués

4.4.5 Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6 Eclairage

L'éclairage de l'escalier est assuré par les points lumineux des paliers

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Garages à bicyclettes, voitures d'enfants

Les sols seront bruts.

Les murs seront en bardage bois et lame bois avec toiture en acier galvanisé, selon permis de construire

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien

Sous l'escalier du bâtiment F, il sera aménagé il vide seau avec aliment en eau froide et eau chaude produite par un ballon électrique.

Un WC y sera installé.

Le sol est en carrelage dito le hall d'entrée.

Les murs sont recouverts de deux couches de peintures acrylique blanche de propreté.

L'éclairage est assuré par une applique lumineuse.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet.

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères

Sol et murs laissés bruts de maçonnerie.

La sous face de dalle haute du local de réception des ordures ménagères est brute de l'isolant thermique mis en oeuvre.

Siphon de sol pour lavage.

Robinet de puisage.

Un point lumineux en plafond commandé par bouton va et vient sur minuterie.

Bloc autonome de sécurité.

Porte d'accès au local poubelles type porte pleine à huisserie métallique. Degré de tenue au feu selon réglementation en vigueur et équipement de sécurité type ferme porte et barre anti-panique selon nécessité.

Ferrage par paumelles : serrure à bec de canne et garniture en laiton verni. Canon type européen de sûreté pour condamnation à clé.

Finition à peindre en deux couches de peinture glycérophtalique aspect satiné.

4.7.2 Chaufferie

Sans objet

4.7.3 Sous-station de chauffage

Sans objet.

4.7.4 Local des surpresseurs

Sans objet.

4.7.5 Local transformateur E.D.F.

Sans objet.

4.7.6 Local machinerie ascenseur

Sans objet.

4.7.7 Local ventilation mécanique

Sans objet

4.8 CONCIERGERIE

4.8.1 Composition du local

Sans objet.

4.8.2 Equipement divers

Sans objet.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Sans objet.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Equipement thermique de chauffage

5.2.1.1 Production de chaleur

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.1.2 Régulation automatique

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.1.4 Accessoires divers

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.1.5 Colonnes montantes

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.2 Service d'eau chaude

5.2.2.1 Production d'eau chaude

Sans objet

5.2.2.2 Réservoirs

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.2.4 Comptage général

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.2.5 Colonnes montantes

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

L'ensemble de l'installation est laissé en attente de raccordement par le concessionnaire, dans la gaine commune.

5.3.2 Antennes TV et radio

Les prises d'antennes de chaque appartement sont raccordées à une antenne commune située dans les combles. Les prises d'antenne seront situées dans la gaine technique palière – distribution par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages béton armé ou dans les cloisons sèches ou réseau câblé.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Sans objet.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux

Depuis le compteur général du concessionnaire, vanne d'arrêt général avec robinet de purge
Tubes en acier galvanisé noirs ou polychlorure de vinyle (PVC) pression suivant analyse de
l'eau pour amenée horizontale jusqu'en pied de gaines verticales.
Calorifuge sur tuyauteries dans les locaux non chauffés.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Selon prescription du Maître d'œuvre (Moe)

5.6.3 Colonnes montantes

Colonnes montantes avec anti-bélier en point haut de colonne et robinet de purge en pied de
colonne. Fixation par colliers en aciers avec bague anti-vibration.

5.6.4 Branchements et comptages particuliers

Té de piquage à chaque étage.

Toutes les traversées de planchers seront réalisées par passages sous fourreaux

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonnes montantes

Dans la gaine technique palière.

5.7.2 Branchement et comptages particuliers

Dans la gaine technique palière.

5.7.3 Comptages des services généraux

Dans la gaine technique palière.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptages des services généraux

Il est prévu après accord avec le concessionnaire un comptage services généraux dans la
gaine technique palière.

5.8.2 Colonnes montantes

Distribution par gaine technique palière à chaque niveau.

5.8.3 Branchement et comptages particuliers

Depuis la gaine technique palière, dérivation pour alimentation du logement jusqu'au
compteur situé sur le tableau abonné par conduits et câbles encastrés dans les cloisons ou
autres éléments en béton armé.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.2 Trottoirs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.3 Parkings visiteurs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.3 Engazonnement

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.4 Arrosage

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.5 Bassins décoratifs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.6 Chemins de promenade

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.4.2 Equipements

Terrain de boules, selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Applique murale reliée aux services généraux et équipée d'un radar détecteur de présence.

6.5.2 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.6 CLOTURE

6.6.1 Sur rue

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.6.2 Avec les propriétés voisines

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.6.3 Des jardins privatifs

Clôture par grillage de couleur vert hauteur 1M20 doublée d'une haie, selon permis de construire et prescription du Maître d'œuvre (Moe)

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.2 Gaz

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.3 Electricité (poste de transformation extérieur)

Entre les bornes du disjoncteur et la canalisation du distributeur.
Sur le tableau dans le garage selon les plans.

6.7.4 Postes d'incendie, extincteurs

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.5 Egouts

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.8 Drainage du terrain

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

7 DIVERS

En fonction des impératifs techniques, réglementaires, esthétiques et d'approvisionnement, la Société se réserve le droit d'intervenir et de modifier les indications portées sur les plans ainsi que les équipements (notamment en ce qui concerne la marque des appareils et leur emplacement) sans que ces modifications ne viennent altérer la qualité et la substance de l'ouvrage.

L'acquéreur devra souscrire, dès le jour de la prise en possession, un contrat de mise en service et d'entretien pour les chaudières.

Les plaques de noms de rues ainsi que les numéros seront installées.

Les prestations de la présente notice (notamment en ce qui concerne l'isolation, la VMC, la chaudière ...) sont susceptibles d'être modifiées en fonction des prescriptions imposées par l'étude thermique afin d'obtenir le label RE2020.

Fait à

le

RESERVANT

RESERVATAIRE